

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue lundi, le 6 mai 2019 à 19 h à la Mairie de Lamarche sous la présidence de Monsieur Pierrot Lessard, maire suppléant et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers Martial Fortin et Martin Bouchard et Pierrot Lessard
Mesdames les conseillères, Johanne Morissette et Sandra Girard

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Myriam Lessard, directrice générale par intérim

EST ABSENTE

Mesdames Lise Garon, mairesse et Lyne Bolduc, conseillère

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par M. Pierrot Lessard, maire suppléant

84-05-19 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

II EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu par Monsieur Pierrot Lessard, maire suppléant

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

***ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU
Lundi, 6 mai 2019***

- 1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance*
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour*
- 3. Exemption de lire les minutes et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019*

- 4. ADMINISTRATION**
 - 4.1 Acceptation de la liste des comptes à payer, des comptes payés et des salaires bruts pour le mois d'avril 2019*

5. RÉSOLUTIONS À ADOPTER

- 5.1 *Déposer un appel d'offres de service pour les réparations des chemins, saison estivale 2019*
- 5.2 *Renouveler les contrats de travail des employés de la Municipalité*
- 5.3 *Nommer la directrice générale de la Municipalité*
- 5.4 *Engagement d'un nouvel employé*
- 5.5 *Ouverture poste d'un journalier au camping Lac Tchitogama et marina*
- 5.6 *Engagement de trois (3) étudiants, Programme emploi d'été Canada*
- 5.7 *Résolution décrétant un emprunt temporaire de l'ordre de 390 827\$ pour les travaux de la TECQ 2014-2018*
- 5.8 *Renouveler le mandat de tourisme Alma au comité touristique de Lamarche*
- 5.9 *Appuyer l'alliance forêt boréale pour la stratégie de protection du caribou forestier*
- 5.10 *Demander des soumissions pour le balayage des rues*
- 5.11 *Adhérer à l'organisme de bassin versant du Saguenay*
- 5.12 *Dissocier la Municipalité de l'organisation de la soirée du 31 décembre 2019*
- 5.13 *Adhérer au regroupement loisirs et sports du Saguenay Lac-Saint-Jean*
- 5.14 *Composition des différents comités municipaux*
- 5.15 *Avis de motion : Modification au règlement de zonage 125-2007*
- 5.16 *Dépôt et acceptation du deuxième projet de modification au règlement de zonage 125-2007*
- 5.17 *Acceptation de la dérogation mineure pour le 16 Pointe Nature*
- 5.18 *Acceptation de la dérogation mineure pour le 106 Chemin de l'Île à Nathalie*
- 5.19 *Achat d'un GPS pour la somme de 870\$*
- 5.20 *Acceptation d'une contribution financière au camp de jour 2019 de la Municipalité de Lamarche*
- 5.21 *Accepter de déposer la candidature de la Municipalité de Lamarche pour la tenue des championnats canadiens de sports canins attelés en région*
- 5.22 *Reconnaissance de la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*
- 5.23 *Achat d'une publicité dans le journal Informe Affaires, juin 2019*
- 5.24 *Participer à l'encan le «Relai pour la vie»*
- 5.25 *Demande de salle gratuite, Association du Secteur Morel*
- 5.26 *Invitation au Gala Méritas*

6. COURRIER ET INVITATION

- 6.1 *Gouvernement Fédéral : Engagement d'un supplément de 2.2 milliards de dollars au Fonds de la taxe sur l'essence*
- 6.2 *Démission de Madame Suzie Bouchard*
- 6.3 *Ginette Bouchard : fermeture du comptoir vestimentaire*
- 6.4 *Dany Tremblay : accumulation d'eau*

7. RAPPORT DES COMITÉS

- 7.1 *Régie Incendie*
- 7.2 *Bibliothèque AGA*
- 7.3 *Comité touristique*
- 7.4 *Mada*

8. RAPPORT DE LA MAIRESSE

9. AFFAIRES NOUVELLES

- 9.1. *Invitation de l'organisme « Travail de Rue »,*

- 9.2. *Rapport annuel de l'Hôtel Dieu d'Alma*
- 9.3. *Rapport annuel du Syndicat des Producteurs de Bois*
- 9.4. *Élimination des tarifs ou quotas dans le secteur de l'aluminium avant de signer l'accord Etats-Unis-Mexique – Canada appuie*

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

85-05-19 3. EXEMPTION DE LIRE ET ACCEPTATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1er AVRIL 2019

La directrice générale par intérim Myriam Lessard, dépose le procès-verbal et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins quarante-huit heures avant la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Sandra Girard
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er avril 2019 soit approuvé tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

4. ADMINISTRATION

86-05-19 4.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER, DES COMPTES PAYÉS ET DES SALAIRES BRUTS POUR LE MOIS D'AVRIL 2019

Monsieur le conseiller Martial Fortin signifie son intérêt pécunier lors du dépôt de la liste des comptes à payer, s'est abstenu de participer aux délibérations, de voter et de tenter d'influencer le vote.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Bouchard
PAR APPUYÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche approuve la liste des comptes à payer au montant de huit mille sept cent quarante-cinq dollars et cinquante-deux sous (8 745.52\$). La liste des comptes payés par prélèvement bancaire au montant de vingt-cinq mille sept cent trente-deux dollars et quatre-vingt-un sous (25 732.81\$) et les comptes acceptés par résolution au montant de trente-deux mille quatre cent soixante-treize dollars et trente-quatre sous (32 473.34\$). Les salaires payés aux élus au montant de mille huit cent soixante dollars (1 860.00\$) et les salaires des employés au montant de quinze mille sept cent trente-quatre dollars et cinquante-deux sous (15 734.52\$). Les avantages sociaux au montant de deux mille neuf cent cinquante-trois dollars (2 953.00\$).

QUE ces dépenses soient imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Lamarche représentant un grand total de quatre-vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et dix-neuf sous (87 499.19\$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 6015 à 6039 inclusivement.

LISTE DES COMPTES À PAYER

Aréo-Feu	223.86 \$
BMR	140.04 \$
Boivin & Gauvin inc.	233.99 \$
Bryand Tremblay	84.31 \$
Excavation Multi-Projets inc.	586.37 \$
Mégaburo	1 265.94 \$
Cain Lamarre	229.95 \$
Collectes Coderr	97.73 \$
Dicom Express	17.17 \$
Génératrice Drummond Wajax	895.78 \$
Groupe Environex inc.	253.99 \$
Commerces B. Fortin inc.	369.06 \$
Maxxam Analytique	281.40 \$
Mécalac	399.48 \$
Myriam Lessard	123.62 \$
Novo Studio inc.	574.88 \$
Nutrinor énergies	457.06 \$
PG Solutions	150.85 \$
Potvin & Bouchard	105.62 \$
Puisatiers de Delisle inc.	415.29 \$
Les Pétroles R.L. Inc.	64.47 \$
Sécuor	19.53 \$
S.P.I. Santé Sécurité inc.	549.05 \$
Synergie-Développement & Marketing	1 206.08 \$

Total : 8 745.52\$

LISTE DES COMPTES PAYÉS PAR PRÉLÈVEMENT BANCAIRE

Ministre du Revenu du Québec	55.34 \$
MRC Lac St-Jean	6 666.07 \$
Bell Canada	15.31 \$
Hydro-Québec	301.25 \$
Hydro-Québec	108.26 \$
Hydro-Québec	105.90 \$
Hydro-Québec	1 149.66 \$
Hydro-Québec	363.28 \$
Bell Canada	109.46 \$
Hydro-Québec	26.94 \$
Hydro-Québec	26.94 \$
Hydro-Québec	710.79 \$
Revenu Québec	6 201.28 \$
Revenu Canada	2 404.88 \$
Ministre du Revenu du Québec	631.53 \$
Petite caisse	92.85 \$
Ministère du Revenu du Québec	1 597.78 \$
Société canadienne des postes	206.94 \$
Visa Desjardins	576.02 \$
Hydro-Québec	338.74 \$
Petite caisse	151.40 \$
Hydro-Québec	844.08 \$
Hydro-Québec	1 929.18 \$
Hydro-Québec	838.93 \$
Gilles Boudreault	280.00 \$

Total : 25 732.81\$

LISTE DES COMPTES PAYÉS ACCEPTÉE PAR RÉOLUTION DU CONSEIL

Transport adapté	811.00 \$
Bibliothèque municipale Lamarche	312.50 \$
Entrepreneur Forestier Alex et Nico	2 644.43 \$
Entreprise Fortin Labrecque	28 705.41 \$

Total : 32 473.34\$

Comptes à payer :	8 745.52\$
Comptes payés :	25 732.81\$
Comptes par résolution :	32 473.34\$
Total des salaires des conseillers :	1 860.00\$
Total des salaires des employés :	15 734.52\$
Avantages sociaux :	<u>2 953.00\$</u>
 Grand Total :	 <u>87 499.19\$</u>

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussignée, Myriam Lessard, directrice générale par intérim, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

Le 6 mai 2019

Myriam Lessard. Directrice générale par intérim

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

5. RÉSOLUTIONS À ADOPTER

87-05-19 5.1 DÉPOSER UN APPEL D'OFFRES DE SERVICE POUR LES RÉPARATIONS DES CHEMINS, SAISON ESTIVALE 2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche aura à effectuer des travaux de réparations, de chargement et de constructions sur les chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'avantage de la municipalité de demander des prix à différentes entreprises afin d'obtenir le meilleur taux;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU,

QUE des prix soient demandés pour l'exécution de travaux de réparations ou de constructions avec l'équipement ci-contre :

1. Niveleuse tarif à l'heure avec chauffeur
2. Gravier brut, prix à la tonne
3. Voyage de concassé ½ et ¾ prix à la tonne
4. Rétrocaveuse-excavatrice (adéquat pour faire les travaux)
5. Avoir en sa possession au moins un (1) camion

QUE les Entreprises suivantes soient invitées à soumissionner :

- Graviers Donckin Simard & Fils Inc
- Excavation MJ
- Excavations Multi-Projet Inc.
- Entreprise Fortin Labrecque
- Simon Martel Déneigement et terrassement Inc.

QUE l'entreprise devra avoir sur place, lors de travaux nécessitant, l'équipement d'échançonnement afin de bien protéger les employés municipaux.

QUE l'entreprise devra posséder les permis ou autorisations gouvernementales et environnementales afin d'exécuter des travaux conformes avec sa machinerie (no licence enregistrée à la Régie du Bâtiment du Québec(RBQ)

QU'une preuve d'assurance de 1M soit déposée à la municipalité lors de l'obtention du contrat.

QUE l'entreprise devra posséder un compacteur adéquat pour les besoins des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

88-05-19 5.2 RENOUVELER LES CONTRATS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que l'ensemble des contrats de travail des employés de la Municipalité de Lamarche doivent être renouvelés soient :

- Mme Annick Lachance, secrétaire-trésorière adjointe
- M. Steeve Godin, employé municipal
- M. Bryand Tremblay, inspecteur municipal

CONSIDÉRANT QUE les contrats de travail des employés ont été négociés et acceptés par chaque employé municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Bouchard
ET RÉSOLU

QUE les contrats des employés municipaux soient et sont renouvelés pour une période indéterminée,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

89-05-19 5.3 NOMMER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE Mme Myriam Lessard occupe le poste de directrice générale par intérim et secrétaire -trésorière depuis le 8 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'après cette période de probation, celle-ci a assumé les tâches qui lui étaient confiées dès sa nomination soit 'd'accompagner le conseil dans la préparation du budget, de maintenir le fonctionnement régulier du Conseil et de la Municipalité et voir au respect de la réglementation municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Bouchard
ET RÉSOLU

DE NOMMER Mme Myriam Lessard, au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lamarche pour une période indéterminée;

QUE Mme Lessard accepte les conditions de travail qui lui ont été proposées avec une rétribution salariale de cinquante (50) mille dollars annuellement considérant une augmentation salariale annuelle respectant le taux de l'IPC (indice des produits à la consommation);

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

90-05-19 5.4. ENGAGEMENT D'UN NOUVEL EMPLOYÉ

ATTENDU QUE la Municipalité a ouvert un poste de journalier en mars dernier afin de répondre aux exigences du Ministère soit d'avoir une deuxième ressource accréditée pour la lecture et le traitement des eaux usées et de l'eau potable;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une candidature pour occuper ce poste à raison de 3-4 heures maximum par semaine.

ATTENDU QUE c'est la quatrième tentative que la Municipalité affiche et publie cette offre d'emploi sans recevoir aucune candidature pour ce poste de journalier;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Sandra Girard
ET RÉSOLU

D'ENGAGER M. Laurent Vuichet au poste de journalier pour une période d'essai de six (6) mois à raison de 3 -4 heures/semaine afin de prendre la lecture des différents compteurs d'eau (potable et usée) aux stations suivantes :

- 7 Rang Caron
- 1 Place du Quai
- PP1 et PP2
- 200 Rue des Îles

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

Monsieur le maire suppléant, Pierrot Lessard, signifie son lien de partenaire d'affaire avec M. Vuichet, il s'est abstenu de participer aux délibérations, de voter et de tenter d'influencer le vote.

91-05-19 5.5 OUVERTURE POSTE D'UN JOURNALIER AU CAMPING LAC TCHITOGAMA ET MARINA

ATTENDU QUE la municipalité de Lamarche a reçu une démission d'un membre du personnel au camping soit de Mme Suzie Bouchard effectif pour 2019 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'embauche de personnel pour les opérations à l'accueil, le nettoyage du terrain et autres tâches;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

D'OUVRIR un poste de journalier au camping municipal pour une période variant entre 15 à 17 semaines sur une base de 35heures /semaines

D'ENGAGER la personne sélectionnée immédiatement après le processus de sélection pour la période préparatoire à l'ouverture officielle du camping qui est fixée au jeudi 30 mai pour les saisonniers

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

92-05-19 5.6 ENGAGEMENT DE TROIS (3) ÉTUDIANTS, PROJET EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

ATTENDU QUE la Municipalité de Lamarche a déposé dans le cadre du Programme Emploi d'Été Canada une subvention et que celle-ci assume de cinquante (50%) des salaires uniquement

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Bouchard
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité accepte de défrayer cinquante (50%) des salaires plus les avantages sociaux concernant l'engagement de trois (3) emplois étudiants pour la saison estivale 2019;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

93-05-19 5.7 RÉSOLUTION DÉCRÉTANT UN EMPRUNT TEMPORAIRE DE L'ORDRE DE 390 827\$ POUR LES TRAVAUX DE LA TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et du ministère des Transports du Gouvernement du Québec confirme à la Municipalité de Lamarche une subvention et recommande à la SOFIL d'accorder un versement supplémentaire de 390 827\$ relatifs aux travaux prévus montants provenant de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014à 2018;

ATTENDU QUE cette résolution est adoptée conformément au deuxième alinéa à l'article 1061.1 du Code municipal du Québec ou au deuxième alinéa du troisième paragraphe à l'article 567 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE la confirmation de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et du ministère des Transports du Gouvernement du Québec datée du 30 novembre 2018, afin de permettre les travaux suivants :

- Rue du Plateau : remplacement total des infrastructures (aqueduc, eau et chemin), section ES-17
- Rue Principale : travaux de gainage et/ou de colmatage de joints, conduite brisée, bas fonds, section ES-04;
- Rue Principale : gainage et/ou colmatage, trou dans la conduite, section ES-13
- Rue Principale; gainage et/ou colmatage, infiltration majeure, sections ES-14-15
- Rue des Iles; gainage et/ou colmatage; conduite brisée, section ES-16

ATTENDU QUE la subvention est versée sur une période d'un an et demi après audition du projet;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'emprunter la somme de 390 827 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2. Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et du ministère des Transports du Gouvernement du Québec dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 le conseil est autorisé à dépenser la somme de 390 827\$ pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période d'un an et demi après présentation de l'audit

ARTICLE 3. La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et du ministère des Transports du Gouvernement du Québec conformément à la convention intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et du ministère des Transports du Gouvernement du Québec et la Municipalité de Lamarche, le 30 novembre 2018
jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4. Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital à l'échéancier prévu , il est imposé par la présente résolution et il sera prélevé, à la fin des travaux

ARTICLE 5. La présente résolution entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

94-05-19 5.8 RENOUVELER LE MANDAT DE TOURISME ALMA AU COMITÉ TOURISTIQUE DE LAMARCHE

ATTENDU QU'il y a eu une rencontre le 4 avril 2019 sur les priorités 2019-2020 du Comité touristique;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de travailler étroitement avec les acteurs touristiques régionaux;

ATTENDU QUE Tourisme Alma croit au fort potentiel de développement touristique du secteur de Lamarche et que Tourisme Alma a retenu parmi ces 14 priorités, le développement du lac Tchitogama et de la rivière Péribonka;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît la nécessité de profiter de l'expertise de Tourisme Alma dans le développement touristique de son territoire

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

DE DEMANDER à la CIDAL-Tourisme Alma de poursuivre son accompagnement au comité touristique de la Municipalité de Lamarche pour la réalisation de la Stratégie touristique de la Municipalité de Lamarche

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

95-05-19 5.9 APPUYER L'ALLIANCE FORÊT BORÉALE POUR LA STRATÉGIE DE PROTECTION DU CARIBOU FORESTIER

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a reconnu à la suite du **Sommet économique régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean** que *«la forêt demeure un pilier majeur de l'économie pour près de la moitié des municipalités de la région»*;

CONSIDÉRANT QUE la structure économique de 23 municipalités sur les 49 de la région dépend principalement de l'industrie forestière;

CONSIDÉRANT QUE le 3 avril 2019, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, a dévoilé les étapes visant à poursuivre les travaux devant mener au dépôt de la stratégie pour les caribous forestiers et montagnards en 2022;

CONSIDÉRANT QUE cette stratégie de protection risque d'avoir des impacts importants sur la possibilité forestière régionale et sur la structure industrielle et entrepreneuriale de la région;

CONSIDÉRANT QUE cette stratégie de protection peut causer la perte de plusieurs centaines d'emplois dans la région du SLSJ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire par la stratégie de protection du caribou forestier ne concerne qu'une partie de son aire de distribution et qu'aucune intervention de rétablissement n'est prévue au nord la limite nordique des forêts attribuables;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte des changements climatiques, les forêts situées au nord de cette limite nordique pourraient devenir un habitat important pour le caribou forestier tout en étant aptes à supporter des activités d'aménagement forestier;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de l'habitat du caribou doit se faire avec une vision à long terme et en concordance avec une stratégie nationale de production du bois telle que proposée par le Forestier en chef du Québec;

CONSIDÉRANT QUE lors de la confection du Plan de rétablissement du caribou forestier 2013-2023, les communautés forestières n'étaient pas présentes au sein de l'Équipe de rétablissement du caribou forestier au Québec qui a veillé à l'élaboration du dit plan;

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

DE SUPPORTER Alliance forêt boréale dans ses demandes au gouvernement du Québec qui consistent à:

- Procéder à un inventaire des populations de caribou forestier dans la forêt aménagée du Saguenay–Lac-Saint-Jean et rendre disponibles ces résultats;
- Permettre aux représentants des communautés forestières de la région de participer activement aux travaux et comités menant à l'élaboration de la stratégie de protection du caribou forestier;
- Élaborer une stratégie de protection du caribou en concordance avec une stratégie nationale de production du bois qui n'aura aucune incidence négative sur les travailleurs forestiers et sur nos communautés forestières;
- Considérer l'ensemble de l'habitat du caribou forestier pour l'élaboration de la stratégie de protection notamment au nord de la limite nordique des forêts attribuables.

Le vote est demandé par Monsieur le maire suppléant, Pierrot Lessard sur cette résolution. Résultat :

POUR 3
CONTRE :2

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES ÉLUS. ES

96-05-19

5.10 DEMANDER DES SOUMISSIONS POUR LE BALAYAGE DES RUES :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire effectuer le balayage des rues principales de la Municipalité de Lamarche soient;

- Du 90 Principale au 345 Principale
- Rue des Iles : du début jusqu'au 21 rue des Iles
- Rue Fortin : au complet
- Rue Bellevue : au complet
- Rue du Plateau : au complet
- Rue Morel : au complet
- Rang Caron jusqu'au 221 Rang Caron
- Stationnement de la municipalité
- Stationnement face à l'église
- Stationnement des loyers autochtones
- Entrée entre la Municipalité et l'école

CONSIDÉRANT QUE cette activité devra se dérouler dès que possible

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

DE DÉSIGNER Mme Myriam Lessard directrice générale par intérim pour demander des soumissions de gré à gré

DE FAIRE l'analyse des soumissions déposées;

ET D'OCTROYER le contrat à l'entreprise ayant déposé une offre de service correspondant aux exigences de la soumission municipale et offrant un prix minimum;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

97-05-19 5.11 ADHÉRER À L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU SAGUENAY

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lamarche a reçu de son renouvellement à l'Organisme du bassin versant du Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme offre à la municipalité des avantages tels que :

- Être accompagné et supporté dans nos actions pour la protection de l'eau et de son utilisation durable
- Être informé des dossiers d'actualités;
- De déposer des demandes de subventions;
- D'avoir un représentant qui sera alimenté sur les actions proactives de cet organisme
- ce programme a été mis sur pied par l'organisme du bassin versant Lac St-Jean pour financer des projets d'information, de sensibilisation, de formation ou de concentration en lien avec l'eau;

CONSIDÉRANT QUE la mission de cet organisme est de coordonner et mobiliser les acteurs du milieu pour la planification et la réalisation visant la protection, la restauration et la mise en valeur de l'eau et de ses usages;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'adhésion ont été abolis;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche devienne membre de l'Organisme de bassin versant du Saguenay, et, que Mme Myriam Lessard, directrice générale soit la représentante mandatée de la Municipalité de Lamarche auprès de l'organisme de bassin versant du Saguenay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

98-05-19 5.12 DISSOCIER LA MUNICIPALITÉ DE L'ORGANISATION DE LA SOIRÉE DU 31 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE le comité organisant la soirée du 31 décembre désire être un comité autonome et sans lien avec l'organisation municipale de Lamarche;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martial Fortin
ET RÉSOLU

QUE l'organisme municipal se retire de l'organisation du 31 décembre 2019;

D'ABROGER la résolution 76-04-19 mandatant Mesdames Sandra Girard et Lyne Bolduc comme représentante de la municipalité de Lamarche sur le comité du 31 décembre 2019

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

Madame la conseillère Sandra Girard, signifie son lien d'affaires sur le comité de l'organisation de cette activité. Elle s'est abstenue de participer aux délibérations, de voter et de tenter d'influencer le vote.

99-05-19 5.13 ADHÉRER AU REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lamarche a reçu de son renouvellement au Regroupement loisirs et sports du Saguenay-Lac St-Jean;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme offre à la municipalité des avantages tels que :

- Publiciser les activités municipales sur leur page FACEBOOK
- Être admissible à différents programmes de subvention
- Avoir une offre de service pour le développement de parcs et aires de jeux
- Être admissible à offrir des formations
- Et autres services

CONSIDÉRANT QUE la mission est d'assurer une concertation régionale en matière de loisirs et de sport entre les différents intervenants;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

QUE les élus.es acceptent de renouveler le membership de la municipalité de Lamarche au coût de soixante-quinze (75\$) dollars pour la saison 2019-2020;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

100-05-19 5.14 COMPOSITION DES DIFFÉRENTS COMITÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des modifications au sein de la représentation des différents comités municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire la mise à jour de ces derniers;

II EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
ET RÉSOLU

QUE la mairesse est d'office sur tous les comités et les autres membres élus. composant les différents comités sont :

- Comité gestion adm et finances : Johanne Morissette et Martin Bouchard
- Comité des loisirs : Lyne Bolduc et Martin Bouchard
- Comité bibliothèque : Pierrot Lessard
- Sécurité civile : Martial Fortin et Pierrot Lessard
- Comité des ress. humaines : Johanne Morissette et Martin Bouchard
- Comité gestion des actifs : Johanne Morissette
- Comité MADA : Lyne Bolduc
- Comité Réglementation d'entretien des chemins de villégiature
Johanne Morissette, Martin Bouchard et Pierrot Lessard
- Comité consultatif d'urbanisme : Sandra Girard et Pierrot Lessard

QUE les membres de chaque comité puissent s'adjoindre des personnes ressources professionnelles du milieu municipal;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

5.15 AVIS DE MOTION : MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 125-2007

Je soussigné, Martial Fortin, conseiller au siège #3 de la Municipalité de Lamarche, donne avis qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce Conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement concernant la modification du règlement de zonage. Le projet dudit règlement est mis à la disposition des citoyens (ennes) de Lamarche séance tenante.

Et, j'ai signé

Le lundi, 6 mai 2019

Monsieur le maire suppléant, Pierrot Lessard, signifie son lien de partenaire d'affaire dans ce dossier. Il s'est abstenu de participer aux délibérations, de voter et de tenter d'influencer le vote.

101-05-19 5.16 DÉPÔT ET ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 125-2007

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de modification au plan de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la Municipalité de procéder à la modification proposée par le règlement 2019-05 au plan de zonage 125-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
ET RÉSOLU

DE DÉPOSER ET D'ADOPTER ce deuxième projet de règlement numéro 2019-04 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser la classe d'usage **Ca** au sein des bâtiments accessoires de la zone **Rd1** ainsi qu'ajouter dans la sous-classe **Ca** les établissements de type micro distilleries et micro-brasseries comportant une production de moins de 10 000 Litres d'alcool par année aux conditions énoncées au présent règlement.

À l'alinéa 1 de l'article 2.2.1 est ajouté le sous-alinéa n) au règlement 125-2007 ajoutant les établissements de production artisanale d'alcool de type micro-brasserie et micro distillerie comportant une production de moins de 10 000 litres par année avec ou sans comptoir de vente et de dégustation.

La sous-classe d'usage **Ca** est ajoutée à la table des spécifications de la zone **Rd1** du règlement de zonage 125-2007. La note **Z-1** est remplacée pas la note suivante :

Z-1 : *Aucun usage de la classe Ca n'est autorisé au sein des bâtiments accessoires de moins de 48 mètres carrés ou même à partir d'une résidence multifamiliale.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

Monsieur le maire suppléant, Pierrot Lessard, signifie son lien de partenaire d'affaire dans ce dossier. Il s'est abstenu de participer aux délibérations, de voter et de tenter d'influencer le vote.

102-05-19 5.17 ACCEPTATION DE LA DÉROGATION MINEURE POUR LE 16 POINTE NATURE

CONSIDÉRANT que le réseau d'aqueduc du secteur de la Pointe Nature est situé à seulement quelques mètres du bâtiment accessoire ce qui engendre un grand risque de bris pour ce dernier si la municipalité se voit dans obligation de réparé, entretenir ou modifier le réseau d'aqueduc.

CONSIDÉRANT que le bâtiment accessoire est érigé à 0.9 mètre d'un côté et à 1.89 mètre de l'autre côté de l'emprise de la voie publique.

CONSIDÉRANT que le bâtiment accessoire a fait l'objet d'un permis de construction en 2006.

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage de 1989 prescrit une distance de 7.6 mètres de l'emprise de la voie publique pour l'implantation d'un bâtiment accessoire.

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage 125-2007 prescrit une distance de 3 mètres de l'emprise de la voie publique pour l'implantation d'un bâtiment accessoire.

CONSIDÉRANT QU'après étude du dossier de Monsieur Jocelyn Crevier, auprès du comité consultatif d'urbanisme de Lamarche;

CONSIDÉRANT QUE le Comité est favorable conditionnellement à la dérogation mineure

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
APPUYÉ PAR Monsieur. le conseiller Martin Bouchard
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche **AUTORISE** la dérogation mineure demandée par Monsieur Jocelyn Crevier en respectant la clause exigée par le Comité consultatif d'urbanisme soit que la Municipalité de Lamarche est dégagée de toute responsabilité et dommage ou bris concernant le bâtiment accessoire qui résulteraient de travaux sur le réseau d'aqueduc passant à proximité devant être réalisés

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

103-05-19 5.18.ACCEPTATION DE LA DÉROGATION MINEURE POUR LE 106 CHEMIN DE L'ILE NATHALIE

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage 125-2007 prescrit toute construction à moins de 15 mètres de la ligne des hautes eaux.

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal est situé à 13.92 mètres de la ligne des hautes eaux.

CONSIDÉRANT que les mesures prises lors d'un relevé de 2003 indiquent que la ligne des hautes eaux était à une distance supérieure du bâtiment principal.

CONSIDÉRANT QUE la résidence du 106 Chemin de l'île à Nathalie, partie du lot 45-A-07 et 45-A-08, Rang 8, Canton de Labrecque a été construite depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande à la Municipalité de Lamarche, le maintient du bâtiment principal à 13,92 mètres de la ligne des hautes eaux plutôt que 15 mètres tel que prévu par le règlement de zonage 125-2007

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche **AUTORISE** la dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

104-05-19 5.19 ACHAT D'UN GPS POUR LA SOMME DE 870.00\$

CONSIDÉRANT QUE la mise en opération de la nouvelle stratégie d'eau potable qui oblige les municipalités à identifier les fuites d'eau dans un environnement de plus ou moins 5 mètres

CONSIDÉRANT QUE les services de la Municipalité de Lamarche doivent identifier des données spécifiques à la surface pour différents travaux d'aqueduc, d'égout, de ponceaux et encore des captures de castor afin de finaliser des projets selon les exigences de différents ministères et/ou organismes;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement sera utile pour identifier l'emplacement de valves d'arrêt et autres données tant à la surface que souterraines;

II EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Bouchard
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche procède à l'achat d'un GPS pour une somme de 870.00(taxes incluses)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

105-05-19 5.20 ACCEPTATION D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CAMP DE JOUR 2019 DE LA MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour de Lamarche revient en force pour la saison estivale 2019 et qu'en 2018 ce camp fut couronné de succès;

CONSIDÉRANT QU'antérieurement l'organisation du Camp de Jour avait l'opportunité d'une aide financière pour le transport par l'organisme OPTION TRANSPORT

CONSIDÉRANT QU'Option Transport n'est plus en service;

CONSIDÉRANT QUE dans la grille d'activité offerte par le camp de Jour, il y a 5 sorties à la piscine avec un pique-nique sur 6 semaines et qu'il y a une sortie pour la clôture du Camp à Péribonka;

CONSIDÉRANT QUE les inscriptions ne couvriront pas l'ensemble des frais pour les 6 semaines;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Sandra Girard
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche participe financièrement à un montant de mille (1000\$) pour la tenue du Camp de Jour 2019;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

106-05-19 5.21 ACCEPTER D'APPUYER LA CANDIDATURE DU CLUB SPORTS-ATTRACTION CANINS (SATC) POUR LE DÉPÔT DE LEUR CANDIDATURE A LA TENUE DES CHAMPIONNATS CANADIENS DE SPORTS CANINS ATTELÉS EN RÉGION

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition pour s'affilier à l'organisation du Championnat canadien des sports canins attelés en février 2021.

ATTENDU QUE l'organisation prévoit que l'évènement se déroule en deux (2) volets soient celle du SPRINT qui se déroulerait au Club Dorval à Alma et la portion longue distance (épreuves de 80 km de traîneaux à chiens) se déroulerait à Lamarche;

ATTENDU QUE le calendrier de dépôt des candidatures est le 16 mai 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Sandra Girard
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche est intéressée à offrir les courses de longue distance sur son territoire en 2021;

QUE la Municipalité appui le club Sports-A-Traction Canins (SATC) pour déposer leur candidature en vue d'obtenir la tenue des Championnats canadiens des sports canins de février 2021

QU'advenant une réponse positive de l'obtention des Championnats canadiens des sports canins par le club Sports-A-Traction Canins (SATC), la Municipalité demande à avoir un siège sur le comité en préparation de l'activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES.

107-05-19 5.22 RECONNAISSANCE DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à tous et à toutes, y compris aux communautés lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres (LGBT);

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, l'homophobie est présente dans la société;

ATTENDU QU'IL existe un large consensus, contre la discrimination et plus particulièrement contre l'homophobie;

ATTENDU QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Emergence dans la tenue de cette journée,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Sandra Girard
ET RÉSOLU

DE PROCLAMER le 17 mai 2019, Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES.

108-05-19 5.23 ACHAT D'UNE PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL INFORME AFFAIRES , JUIN 2019

ATTENDU QUE le Journal « Informe Affaires » prépare une édition spéciale en juin sur les parcs industriels d'Alma et de la MRC Lac St-Jean Est;

ATTENDU QUE la Municipalité a participé à ce cahier l'an dernier, que le Journal Informe affaires édite une édition spéciale et que celle-ci aura une force de concentration sur la MRC Lac St-Jean Est;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

DE FAIRE l'achat d'un quart de page à la verticale pour la somme de quatre cents (400\$) dans l'édition spéciale de juin 2019 au Journal Informé Affaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES.

109-05-19 5.24 PARTICIPER À L'ENCAN LE « RELAI POUR LA VIE »

ATTENDU QUE la municipalité a été sollicitée pour participer à l'encan « Relais pour la vie » qui aura lieu le 7 juin prochain;

ATTENDU QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec et au Canada;

ATTENDU QUE la municipalité désire participer au volet « encan » uniquement;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
ET RÉSOLU

D'OFFRIR deux (2) nuitées gratuites au POD du Camping Tchitogama et Marina, au moment opportun par les bénéficiaires de ce prix;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES.

110-05-19 5.25 DEMANDE DE SALLE GRATUITE, ASSOCIATION DU SECTEUR MOREL

CONSIDÉRANT QUE l'Association des propriétaires du secteur Morel a déposé une demande auprès de la municipalité pour réserver la salle municipale le samedi, 18 mai 2019 pour leur Assemblée générale annuelle (AGA)

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Bouchard
ET RÉSOLU

QUE le conseil **CONSENTE** à offrir gratuitement la salle municipale à l'Association des propriétaires du Secteur Morel pour le déroulement de leur pour leur Assemblée générale annuelle (AGA), le samedi 18 mai 2019;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

111-05-19 5.26 INVITATION DE LA FONDATION JACQUES-GAGNON AU GALA MÉRITAS 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lamarche a reçu une invitation pour assurer une présence lors de la Remise des Bourses de la Fondation Jacques-Gagnon et du Gala Méritas , édition 2019 qui se tiendra le 29 mai prochain à l'école Jean Gauthier

CONSIDÉRANT QUE ces bourses sont réservées pour les jeunes du secteur Nord;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

QUE les élus de la Municipalité de Lamarche mandatent Mme Lise Garon, mairesse et/ou Mme Johanne Morissette à participer au Gala Méritas de la Fondation Jacques Gagnon qui aura lieu, le 29 mai prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

6. COURRIER - INVITATION

- 6.1 Gouvernement Fédéral Engagement d'un supplément de 2,2 milliards de dollars au Fonds de la taxe sur l'essence
- 6.2 Démission de Madame Suzie Bouchard
- 6.3 Ginette Bouchard : fermeture du comptoir vestimentaire
- 6.4 Dany Tremblay : accumulation d'eau
- 6.5 Demande de salle gratuite 31 mai 2019, pièce de théâtre, école Lamarche**

112-05-19

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lamarche a reçu une demande de gratuité de salle municipale pour une présentation d'une pièce de théâtre produite par les élèves de l'école primaire de Lamarche pour la soirée du 31 mai prochain.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

QUE le conseil accepte cette requête.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

7. RAPPORT DES COMITÉS

- 7.1 Régie Incendie
- 7.2 Bibliothèque, AGA
- 7.3 Comité touristique
- 7.4 MADA

8. RAPPORT DE LA MAIRESSE

Absente

9. AFFAIRES NOUVELLES

- 9.1 .Invitation « Travail de rue », 22 mai
- 9.2. Dépôt du rapport annuel de l'Hôtel Dieu Alma
- 9.3. Rapport annuel 2018 des producteurs de Bois

113-05-2019

9.5. ÉLIMINATION DES TARIFS OU QUOTAS DANS LE SECTEUR DE L'ALUMINIUM AVANT DE SIGNER L'ACCORD ETATS-UNIS-MEXIQUE – CANADA-APPUI

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada et ceux des États-Unis et du Mexique ont conclu, le 30 septembre 2018, un nouvel accord de libre-échange, l'Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC) qui devra être ratifié par les parlements des trois pays;

CONSIDÉRANT QUE l'économie régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean créatrice d'emploi est largement structurée sur la base des industries forestières et de l'aluminium sur laquelle des tarifs américains sont injustement imposés présentement;

CONSIDÉRANT QUE ces tarifs n'ont toutefois pas encore été levés dans la foulée de l'adoption de cet accord;

CONSIDÉRANT QUE des tarifs spécifiques affectent plusieurs entreprises canadiennes dans la production et la transformation de l'aluminium menaçant de nombreux emplois et la réalisation de projets futurs et d'investissements majeurs, en particulier au Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE Rio Tinto annonçait le 21 mars dernier, en raison des effets négatifs de ces tarifs sur le marché visé par le projet, la suspension d'un projet d'agrandissement du centre de coulée de l'usine Alma, d'une valeur de 200 000 000 \$ qui devait entraîner la création d'une quarantaine d'emplois permanents et d'environ 400 emplois pour la période de construction;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette,
ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lamarche en accord avec le Syndicat des travailleurs de l'aluminium d'Alma, demande aux chefs des 4 partis politiques à Ottawa, de faire front commun contre les tarifs américains imposés, en particulier sur l'aluminium, en défendant les intérêts des collectivités canadiennes, québécoises, et plus spécifiquement celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

QUE copie de cette résolution soit transmise à :

- Monsieur Justin Trudeau, premier ministre du Canada;
- Monsieur Andrew Scheer, chef du Parti Conservateur du Canada;
- Monsieur Jagmeet Singh, chef du Nouveau Parti Démocratique;
- Monsieur Yves-François Blanchet, chef du Bloc Québécois;
- Monsieur Richard Hébert, député de Lac-Saint-Jean à la Chambre des Communes;
- Monsieur François Legault, premier ministre du Québec;
- Monsieur Éric Girard, député de Lac-Saint-Jean à l'Assemblée Nationale;
- Monsieur Gérald Savard, président, La Table régionale des élus (TRÉ);
- Monsieur André Paradis, préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean Est;
- Monsieur Lucien Boivin, préfet de la MRC Domaine-du-Roy;
- Monsieur Luc Simard, préfet de la MRC Maria-Chapdelaine;
- Madame Josée Néron, mairesse de la Ville de Saguenay;
- Monsieur Gérald Savard, préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay;
- Madame Bianca Tremblay, présidente de la Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean-Est;
- Monsieur Alexandre Fréchette, président du Syndicat des Métallos de l'usine d'Alma;
- Monsieur Carl Laberge, président de La Chambre de commerce et d'industrie

Saguenay – Le Fjord;

- Monsieur Marc Moffatt, directeur général de La Corporation d'innovation et développement Alma - Lac-Saint-Jean-Est (CIDAL);
- Promotion Saguenay – Direction générale;
- Madame Sandra Hudon, co-présidente et Monsieur Alexandre Gauthier, co-président de la Chambre de commerce et d'industrie de Roberval;
- Madame Claude Potvin-Brodeur, présidente de la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Félicien;
- Monsieur Dominic St-Pierre, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Dolbeau-Mistassini."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions : 19h35

Fin de la période de questions : 20h04

114-05-19 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
QUE la séance soit levée. Il est 20h05

Je, soussignée Pierrot Lessard, maire suppléant de la municipalité de Lamarche et Mme Myriam Lessard, directrice générale par intérim ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qu'ils sont contenus.

Monsieur Pierrot Lessard
Maire suppléant

Madame Myriam Lessard,
Directrice générale et secrétaire trésorier